

Relance à Bujumbura des activités de la CEPGL

PANA, 12/12/2008 Bujumbura, Burundi - Les ministres des Affaires Étrangères du Burundi et de la République démocratique du Congo (RDC) ont entamé, vendredi, à Bujumbura, des consultations de deux jours destinées à trouver les voies et moyens de redynamiser la Communauté Économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), apprend-on de sources diplomatiques dans la capitale burundaise. Le CEPGL comprend trois pays: la RDC, le Burundi et le Rwanda. La paralysie de la CEPGL a commencé à partir de l'année 1994 à cause des conflits et guerres internes, ou des tensions entre les trois pays membres, rappelle un rapport d'activités du secrétariat exécutif permanent de la CEPGL dont une copie est parvenue, vendredi, à la PANA.

La rencontre ministérielle de Bujumbura a lieu dans un contexte encore tendu à cause de la guerre civile dans le Nord-Kivu congolais et dans laquelle le pouvoir central à Kinshasa accuse le Rwanda d'appuyer militairement la principale rébellion du général dissident, Laurent Nkunda. La CEPGL avait été créée le 20 septembre 1976, avec comme principales missions "assurer la sécurité des Etats et de leurs populations de façon qu'aucun élément ne vienne troubler la tranquillité sur les frontières respectives", ou encore pour "concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'intérêts communs", peut-on toujours lire dans le rapport. La communauté devait également "promouvoir et intensifier les échanges commerciaux et la libre circulation des personnes et des biens", "coopérer, de façon étroite, dans les domaines social, économique, technique, commercial, scientifique, culturel, politique, militaire, financier, touristique, judiciaire, douanier, sanitaire, énergétique, de transports et télécommunications". Le bilan du rapport d'activités mentionne quelques réalisations à l'actif de la CEPGL jusqu'au début des années 1990, comme la création de la recherche agronomique et zootechnique (IRAZ), la Banque de développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL), l'organisation de la CEPGL pour l'énergie dans les Etats des Grands Lacs (EGL) ou encore la Société internationale d'électricité des Grands Lacs (SINELAC). La communauté a également produit des documents de voyage "CEPGL" permettant la libre circulation des personnes et des biens, des services et capitaux dans les trois pays membres. Le rapport revient à la fin sur les atouts, contraintes et perspectives d'avenir de la Communauté Économique des pays des Grands Lacs. Comme atouts, la CEPGL a une population de 77 millions d'habitants, dont 60 millions pour la RDC, 9 millions pour le Rwanda et 8 millions pour le Burundi à la fin de l'année 2007. La communauté a, en plus, un espace géographique immense de plus de 2.399.172 km², dont 2.345.000 pour la RDC, 27.834 pour le Burundi et 26.338 pour le Rwanda. La CEPGL a aussi beaucoup de ressources naturelles, comme les terres favorables à l'agriculture, les minerais, les forêts, les lacs ou encore les fleuves. L'entité économique sous-régionale ne manque pas non plus de contraintes majeures et le rapport met en exergue le problème d'insécurité causé par des conflits persistants, l'insuffisance de ressources financières dans les trois pays, ainsi que l'assistance insuffisante de la communauté internationale. D'un autre côté, le rapport déplore la non-reprise des relations diplomatiques entre les trois Etats et les retards dans le versement des contributions financières pour bien faire marcher la CEPGL. La convention entre les trois Etats prévoyait au départ que la RD Congo verserait 50% des contributions, le Rwanda et le Burundi 25% chacun. Comme perspective d'avenir, le rapport recommande enfin aux parties prenantes de manifester une réelle volonté politique à travailler ensemble à l'intégration économique de la sous-région.